

Organisation commune des marchés dans le secteur des produits transformés à base de fruits et légumes: quota supplémentaire pour Portugal, campagnes 1999/2000 et 2000/2001

1999/0161(CNS) - 20/07/1999 - Document de base législatif

OBJECTIF: augmentation du quota du Portugal pour les campagnes 1999/2000 et 2000/2001 pour les tomates destinées à la production de concentré. CONTENU: la campagne 1997/1998 a été caractérisée, au Portugal, par des conditions climatiques exceptionnellement défavorables qui ont entraîné une baisse importante de la production. En conséquence, il est envisagé d'augmenter le quota portugais de concentré. Pour la campagne 1999/2000, cette augmentation devrait être de 83 468 tonnes. Pour la campagne 2000/2001, elle devrait être égale à la différence entre le quota calculé pour le Portugal en appliquant le système prévu par le règlement 2201/96/CE et celui résultant du même système, mais en remplaçant par 884 592 tonnes la quantité utilisée au Portugal au cours de la campagne 1997/1998. Pour les deux campagnes 1999/2000 et 2000/2001, le quota global ainsi que la quantité destinée au concentré seront augmentés de la quantité supplémentaire attribuée au Portugal.